

Les fédérations de chasse interpellées après les incendies

L'association de défense de l'environnement Global Earth Keeper a adressé un courrier aux deux présidents des fédérations de chasse de l'île pour proposer une concertation post-incendie et un plan de sauvegarde de la faune

Lettre morte, comme une fin de non-recevoir du courrier adressé par l'association Global Earth Keeper (GEK) aux deux présidents des fédérations de chasse de Corse-du-Sud et de Haute-Corse. Au "grand regret" de Laurence Constantin, présidente de l'association de défense de l'environnement qui a adressé sa missive en recommandant à deux reprises cette année, après les terribles incendies de cet été et ceux qui ont suivi cet hiver. Sans réponse.

"C'était une main tendue, regrette-t-elle aujourd'hui. La volonté de se mettre autour d'une table avec les chasseurs, acteurs agissant sur la biodiversité, pour voir de quelle manière travailler ensemble pour trouver une solution éthique et laisser la faune et la nature se régénérer après les incendies. Nous restons convaincus que malgré nos divergences, l'état des lieux désastreux faisant loi, nous arriverons à trouver une solution pour que la nature accablée puisse reprendre vie."

Dans ce courrier, plusieurs pistes de réflexion sont en effet proposées par GEK à Jean-Baptiste Mari, président de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse et à Paul Etori, son homologue pour la

Corse-du-Sud. Parmi ces hypothèses de travail, l'association GEK envisage la définition de "zones tampons" jouxtant les lieux ravagés par le feu, à l'intérieur desquelles la nature se réintroduit d'elle-même sous le principe des vases communicants ou des "zones nourrices", destinées à la reproduction des animaux.

Des corridors, des opérations de reboisement ou des patrouilles anti-feu viendraient compléter le dispositif.

Des cultures à gibier

Cette "démarche de concertation" n'a manifestement guère ému les présidents de fédération. Paul Etori affirme ne pas avoir eu connaissance du courrier, certainement perdu... Sur la défensive quand il s'agit d'associations de défense de l'environnement, "qui ont tendance à nous taper dessus", le président de Corse-du-Sud estime qu'il n'a pas attendu les propositions de GEK pour agir.

"Interdire la chasse dans les zones brûlées, c'est ridicule car il n'y a plus rien à chasser. On le fait de toute façon depuis des lustres ; c'est du simple bon sens. Nous avons tou-



ARCHIVES E. K.

jours fait en sorte de ne plus chasser non plus dans les zones périphériques car c'est dans l'intérêt de la nature et des chasseurs", s'agace Paul Etori, avant de concéder qu'une concertation peut être utile. "Chacun, à son niveau, doit apporter sa pierre à l'édifice. Nous avons créé ces dernières années des

cultures à gibier, des zones interdites à la chasse où l'on démaquise, on clôture et où on laisse sur tige les denrées pour qu'elles profitent au gibier. Nous y avons investi plus de 100 000 euros en cinq ans sur ces cultures à gibier. On pourrait tenter à nouveau l'expérience en bordure des zones brûlées mais c'est un projet colossal que l'on ne pourra pas assumer seuls."

Une loi pour encadrer la chasse

Les financements, le nerf de la guerre également pour la fédération de chasse de Haute-Corse qui estime elle aussi que les zones brûlées sont des zones désertées aussi bien par les animaux que par les chasseurs.

Quant aux secteurs qui entourent ces zones, une autre problématique se fait jour. "Les animaux, et notamment les sangliers, se sont réfugiés dans ces flots après les incendies et leur surnombre a créé des dégâts considérables, comme dans le vignoble de Patrimonio, peste Jean-Baptiste Mari. Évidemment, c'est à la fédération de chasse de payer ces dégâts. Alors, fermer la chasse, d'accord, mais quelqu'un de-

vra prendre en charge les dommages!" Le "patron" des chasseurs du nord de l'île se dit avant tout "acteur de la biodiversité" et regrette certains comportements qui vont à l'encontre de la "philosophie de la chasse".

"Avant de se réunir, estime-t-il ; il serait temps d'adopter une loi en Corse pour une meilleure gestion de la chasse et des espèces. Nous avons aujourd'hui le soutien de la collectivité de Corse, qui a financé l'étude juridique, et celui de la fédération nationale. Plus de la moitié des chasseurs pratiquent dans l'anarchie. C'est inadmissible ce qui se passe en Corse, la course aux trophées, etc."

Les contrôles ? "Ils sont inexistant car il n'y a presque plus de gardes-chasse. Il faut commencer par là : encadrer la chasse. Ensuite, nous pourrions discuter!"

Associations de défense de l'environnement et fédérations de chasse assurent poursuivre un objectif commun : préserver la biodiversité de l'île, dans l'intérêt de tous.

Chacun affirme avoir conscience de l'importance des enjeux. Mais, de la théorie à la pratique, le dialogue reste difficile.

NADIA AMAR